



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr. générale
8 septembre 2009
Français
Original: anglais

Conférence générale

Treizième session

Vienne, 7-11 décembre 2009

Point 15 de l'ordre du jour

Accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement

Réponse conjointe des directions à l'évaluation finale conjointe de l'accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement

A. Résumé

1. L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) accueillent avec satisfaction les conclusions générales de l'équipe d'évaluation et conviennent de poursuivre les consultations sur les moyens de renforcer la collaboration entre leurs organisations au regard du rapport sur l'évaluation finale conjointe et dans le cadre de la réforme de l'ONU et des initiatives en faveur de la cohérence des activités à l'échelle du système.

B. Présentation détaillée

2. Les chefs du PNUD et de l'ONUDI remercient l'équipe d'évaluation pour son travail qui a permis d'établir un rapport exhaustif, bien documenté et éclairant, s'appuyant sur une analyse solide des résultats de l'accord de coopération signé en 2004 entre l'ONUDI et le PNUD.

3. L'évaluation met en lumière trois observations capitales: a) les opérations des comptoirs de l'ONUDI ont permis à celle-ci i) d'étendre sa présence sur le terrain de manière rationnelle et économique, ii) de participer à l'action des équipes de pays des Nations Unies, et iii) de répondre aux demandes d'assistance de pays qui jusqu'à présent ne bénéficiaient pas de sa présence sur le terrain; b) la présence de l'ONUDI peut être renforcée en faisant appel à du personnel recruté sur le plan

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



national; et c) le Programme conjoint ONUDI-PNUD de développement du secteur privé n'a pas atteint les objectifs prévus, et n'a plus réellement de raison d'être puisque tous les efforts tendent vers une cohérence à l'échelle du système et vers l'unité dans l'action.

4. En 2004, lors de sa signature, cet accord représentait un modèle de coopération dans le système des Nations Unies, car fondé sur les forces relatives et complémentaires des deux organisations. Cependant, dans les cinq années qui ont suivi cette signature, la stratégie de l'ONU a considérablement revalorisé la coopération et la cohésion au niveau des pays.

5. Les résolutions de l'Assemblée générale, concernant en particulier l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, ont prescrit: a) la cohérence à l'échelle du système et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement; b) des modifications des structures de gouvernance interinstitutionnelle, notamment l'intégration du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) comme troisième composante du Conseil des chefs de secrétariat (CCS); c) le développement de l'action du Comité de haut niveau sur les politiques et du Comité de haut niveau sur la gestion ainsi que le renforcement des procédures, des mécanismes et des instruments du GNUD afin de consolider et d'encadrer la programmation conjointe, les modalités de financement et les processus de mise en œuvre à des fins d'efficacité, de cohérence et de coopération dans le domaine des activités opérationnelles; et d) une meilleure coopération et cohésion, découlant d'une consolidation du système des coordonnateurs résidents, d'une harmonisation des cycles de programmation, d'une participation accrue des organisations non résidentes à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des programmes conjoints, et des enseignements tirés de l'expérience de l'initiative "Unis dans l'action".

6. En raison de ces évolutions, le cadre de coopération bilatéral mis en place en 2004 entre le PNUD et l'ONUDI est devenu moins opportun pour ce qui est de la fourniture d'une coopération technique au niveau des pays. Mais le PNUD et l'ONUDI œuvrent, avec d'autres branches du système des Nations Unies, au développement de la coopération entre institutions, et encouragent la cohérence des politiques dans des instances comme le Comité des bailleurs pour le développement des entreprises, le Groupement interinstitutions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination concernant le commerce et la capacité de production, ONU-Énergie, et le Groupe thématique chargé de l'industrie, du commerce et de l'accès au marché dirigé par la Commission économique pour l'Afrique, auxquels le PNUD et l'ONUDI participent activement.

7. Les réformes qui sont proposées dans l'évaluation à propos des "comptoirs" de l'ONUDI sont accueillies avec intérêt et seront prises en compte lorsqu'il s'agira de prévoir l'extension de la représentation sur le terrain. Les deux organisations conviennent avec l'équipe d'évaluation que l'extension de la représentation de l'ONUDI hors-Siège devrait se poursuivre lorsqu'un programme des Nations Unies d'ordre national bénéficie d'une présence sur le terrain de l'ONUDI à condition que cela se déroule progressivement, en tenant compte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement piloté au niveau national et soutenu par l'équipe de pays des Nations Unies, et d'autres processus de programmation conjoints, ainsi que de la capacité et des ressources dont dispose l'ONUDI pour répondre à la demande.

8. Les organisations rédigeront un mémorandum d'accord collégial qui définira les dispositions générales relatives aux différents domaines de coopération, et établiront un plan pour la collaboration à venir. Pour donner une impulsion à cette coopération, l'Administrateur du PNUD et le Directeur général de l'ONUDI s'efforceront d'accroître la cohérence, la coopération et la coordination dans le contexte plus large de la réforme du système des Nations Unies, aux niveaux des pays, des régions et du monde.
